



# GMS Flash Alert

Immigration Edition

2022-076 | April 6, 2022



## Canada - Présentation du Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le gouvernement du Canada a annoncé un plan d'action en faveur des employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui vise à améliorer le PTET tant pour les employeurs que pour les travailleurs étrangers temporaires<sup>1</sup>.

Le gouvernement veut aider les employeurs à créer une main-d'œuvre robuste et résiliente dans tous les secteurs d'activités. En février 2022, le Canada a créé 337 000 emplois.<sup>2</sup> Cependant, alors que l'économie canadienne se remet d'une pandémie mondiale, les employeurs doivent relever le défi d'attirer des talents pour suivre le rythme de la reprise économique du Canada.

### POURQUOI CELA EST-IL IMPORTANT

Les changements récemment annoncés, dont certains entrent en vigueur immédiatement et d'autres d'ici au 30 avril prochain, pourraient accroître considérablement la flexibilité des employeurs pour répondre aux besoins des entreprises en prolongeant la durée de certains permis de travail, en facilitant l'accès des travailleurs à la résidence permanente et en augmentant le nombre de postes à bas salaire en faveur de certaines industries.

### Cinq Changements Stratégiques Cles

Dans le cadre du Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (« Plan d'action »), le Canada mettra en œuvre cinq changements de politique clés au cours des prochaines semaines afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre, d'améliorer la protection des travailleurs et de bâtir une main-d'œuvre plus forte.

Dans l'annonce du 4 avril, le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap a fait remarquer : « *Alors que les besoins de la main-d'œuvre canadienne évoluent, nous adaptons le Programme des travailleurs étrangers temporaires pour mieux leurs répondre. Notre Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du PTET s'appuie sur les progrès réalisés à ce jour pour renouveler, moderniser et améliorer ce programme, tant pour les employeurs que pour les travailleurs* ». <sup>3</sup>

© 2022 KPMG Law LLP, a tax and immigration law firm affiliated with KPMG LLP, each of which is a Canadian limited liability partnership. © 2022 KPMG LLP, an Ontario limited liability partnership and a member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. All rights reserved. Printed in the U.S.A. NDPPS 530159

2022-076 | April 6, 2022

Prenant effet immédiatement, le Plan d'action vise à favoriser ce qui suit:

- **La durée maximale du permis de travail pour les travailleurs à haut salaire et les travailleurs du Volet des Talents Mondiaux (VTM) passe de deux à trois ans.** Cette prolongation permettra aux travailleurs de se qualifier pour la résidence permanente, ce qui justifiera leur contribution à la main-d'œuvre à long terme.
- **Les Évaluations de l'Impact sur le Marché du Travail (EIMT) seront valides pour une durée de 18 mois, soit une augmentation de neuf mois.** Avant la pandémie de COVID-19, les EIMT n'étaient valides que pour une durée de 6 mois.
- **Il n'y aura pas de limite au nombre de postes à bas salaire que les employeurs des industries saisonnières (i.e. la transformation du poisson et des fruits de mer) peuvent combler grâce au PTET. La durée maximale du permis de travail pour ces postes passera également de 180 jours à 270 jours par an,** rendant ainsi l'exemption de plafond saisonnier en vigueur depuis 2015 permanente.

À compter du 30 avril 2022:

- Les employeurs des secteurs touchés par une pénurie de main-d'œuvre pour les postes à bas salaire (i.e. hébergement et services de restauration) seront autorisés à embaucher jusqu'à 30 % de leur main-d'œuvre par l'entremise du PTET pendant un an. Tous les autres employeurs seront autorisés à embaucher jusqu'à 20 %, soit une augmentation de 10 % pour de nombreux employeurs.
- Le gouvernement mettra fin à la politique actuelle qui refuse automatiquement les demandes d'EIMT pour les professions à bas salaire dans les secteurs de l'hébergement et des services alimentaires et du commerce de détail dans les régions où le taux de chômage est de 6 % ou plus.

Afin d'aider les employeurs de toutes les provinces canadiennes à embaucher des travailleurs étrangers lorsque nécessaire, Service Canada a aussi récemment mis en œuvre une série de mesures visant à accroître la capacité et à accélérer le traitement des demandes d'EIMT en améliorant ainsi les normes de service et en augmentant les ressources en personnel dans toutes les régions.

---

## NOTE DE KPMG

### Considérations clés

- Les programmes pour les professions à haut salaire et du Volet des Talents Mondiaux donneront désormais la possibilité aux employés de travailler pour des organisations pendant une durée de trois ans. Cela entraînera une diminution du nombre de retours fréquents au programme pour les demandes de prorogation, tout en offrant une certaine prévisibilité aux employeurs et aux employés.
- Auparavant, les approbations d'EIMT n'étaient valides que pour une durée de neuf mois, ce qui signifiait que les employeurs devaient recommencer le processus de renouvellement du permis de travail de leurs employés ou utiliser l'EIMT pour un autre candidat. Les EIMT sont désormais valides pour 18 mois, ce qui donne aux employeurs plus de temps et de souplesse pour trouver les candidats appropriés pour combler les postes au sein leur entreprise.
- Les employeurs qui utilisent le programme pour les professions à bas salaire pourront conserver leurs employés pendant une plus longue période, ce qui leur permettra de remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs critiques et de planifier l'avenir.

Pour toute question concernant les nouvelles mesures ou pour obtenir des conseils supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec KPMG cabinet juridique.

---

## NOTES EN BAS DE PAGE:

1 Voir le communiqué d'Emploi et Développement social Canada du 4 avril : "[Le Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires : le gouvernement du Canada veut combler les pénuries au pays - Canada.ca.](#)"

2 Ibid.

3 Ibid.

\* \* \* \*

## Contact us

For additional information or assistance, please contact your local GMS or People Services professional\* or one of the following professionals with the KPMG International member firm in Canada:



**Aamir Talati**  
**Manager, Canadian Immigration**  
KPMG Law LLP – Tax + Immigration,  
Canada  
Tel. +1-416-943-7821  
[atalati@kpmg.ca](mailto:atalati@kpmg.ca)



**Amira Zubairi**  
**Associate, Canadian Immigration**  
KPMG Law LLP – Tax + Immigration,  
Canada  
Tel. +1-416-943-7889  
[amirazubairi@kpmg.ca](mailto:amirazubairi@kpmg.ca)



**Graeme Black**  
**Partner, Canadian Immigration**  
KPMG Law LLP – Tax +  
Immigration, Canada  
Tel. +1-416-943-7756  
[graemeblack@kpmg.ca](mailto:graemeblack@kpmg.ca)

*\* Veuillez noter que le cabinet membre de KPMG International aux États-Unis ne fournit pas de services en matière de droit de l'immigration ou du travail. Toutefois, KPMG cabinet juridique au Canada peut aider ses clients en matière d'immigration aux États-Unis.*

**L'information contenue dans ce bulletin a été soumise par le cabinet membre de KPMG International au Canada.**

© 2022 KPMG Law LLP, a tax and immigration law firm affiliated with KPMG LLP, each of which is a Canadian limited liability partnership. © 2022 KPMG LLP, an Ontario limited liability partnership and a member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. All rights reserved.

[www.kpmg.com](http://www.kpmg.com)

[kpmg.com/socialmedia](http://kpmg.com/socialmedia)



© 2022 KPMG LLP, a Delaware limited liability partnership and a member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. All rights reserved.

The KPMG name and logo are registered trademarks or trademarks of KPMG International.

The KPMG name and logo are trademarks used under license by the independent member firms of the KPMG global organization.

KPMG LLP is the U.S. firm of the KPMG global organization of independent professional services firms providing Audit, Tax and Advisory services. The KPMG global organization operates in 147 countries and territories and has more than 219,000 people working in member firms around the world.

Each KPMG firm is a legally distinct and separate entity and describes itself as such. KPMG International Limited is a private English company limited by guarantee. KPMG International Limited and its related entities do not provide services to clients.

Flash Alert is a GMS publication of KPMG LLP's Washington National Tax practice. To view this publication or recent prior issues online, please click here. To learn more about our GMS practice, please visit us on the Internet: click here or go to <http://www.kpmg.com>.